

# L'AUTO-CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ : LOI, MÉTHODES ET CONSEILS

ven 26/10/2018 - 09:00

**Source *Baticopro.com***

Le prix de l'électricité connaît une hausse constante depuis une vingtaine d'années. Les surfaces solarisables des copropriétés (la toiture de l'immeuble ou du parking couvert, une façade bien orientée, etc.) sont relativement propices aux installations nécessaires pour l'autoconsommation électrique collective et peuvent être utilisées afin de couvrir une partie des besoins électriques des résidents. Depuis mai 2017, de nouvelles primes sont accessibles pour soutenir les particuliers dans ce genre de démarche.

## L'autoconsommation collective

Selon l'article L315-2 du Code de l'énergie, l'autoconsommation est collective : « Lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals liés entre eux au sein d'une personne morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste public de transformation d'électricité de moyenne en basse tension. »

[Lire la suite sur Baticopro](#)

